

---

---

# La Corporation Municipale de St-Fulgence

253, rue Saguenay, St-Fulgence, Qc G0V 1S0

Tél.: 674-2588

Citoyennes, citoyens de St-Fulgence

En juin dernier, nous vous offrons un premier tour d'horizon sur le travail accompli par votre administration municipale.

Il nous apparaît important de vous présenter ce second survol afin que chacun et chacune d'entre vous, puissiez être davantage informés des différents dossiers qui sont objets de nos discussions, ainsi que leur état d'avancement.

De plus, vous retrouverez dans ces pages une présentation sur les grandes orientations budgétaires de votre municipalité pour l'année 1989, ainsi qu'une rétrospective de l'année 1988.

## 1. LES EMPLOYÉS(ES) MUNICIPAUX:

À l'été 1988, la municipalité signait une entente avec son personnel impliqué. La convention collective qui était échue depuis décembre 1986, est maintenant réglée jusqu'en décembre 1990.

M. Gaétan Girard n'a pu reprendre le travail, suite à une délicate intervention chirurgicale. Le dossier relève actuellement de la C.S.S.T., et M. Claude Bélanger, appelé à prendre la relève poursuit son bon travail.

M. Gilles Tremblay veille toujours sur la gestion des affaires municipales avec autant d'efficacité, très bien secondé par Madame Fabienne Larouche.

## 2. L'ÉDIFICE MUNICIPAL:

Les discussions entourant ce dossier ont suffisamment duré. Nous croyons comme Conseil Municipal que le temps est venu de passer à l'action. Voici donc le consensus qui se dégage:

---

1. Acquisition de la propriété sise au 251 rue Saguenay (superficie disponible: 2,500 pieds carrés).

Coûts d'acquisition:	30,000.00 \$
* Subvention (P.A.D.E.L.):	7,250.00 \$

2. Ré-aménagement du sous-sol de l'Édifice municipal:

Coûts:	30,000.00 \$
* Subvention: (affaires culturelles)	15,000 \$

Cette subvention est conditionnelle au changement de vocation de ce local, qui devient le "Foyer Culturel", avec une superficie exigée de 1900 pieds carrés.

Argumentation:

- Considérant notre capacité de payer,  
— En 1986, il en aurait coûté 780,000.00 \$ pour démolir l'édifice actuel et reconstruire entièrement à neuf avec un ajout de 50' X 50'.  
— ou 450,720 \$ pour moderniser et agrandir l'édifice actuel.
- Considérant l'urgence de rafraîchir l'édifice municipal actuel.
- Considérant la nécessité de se doter de locaux supplémentaires.
- Considérant que l'acquisition de la propriété du 251 Saguenay nous donne une marge de manoeuvre intéressante et nous permet d'offrir à certains organismes des locaux convenables

Nous croyons que l'intérêt de notre population est pleinement respecté avec le scénario suivant:

### **PHASE 1.**

- L'acquisition du 251 Saguenay est confirmée.
- Réalisation des travaux au 31 mars 1989.
- Transformation du local occupé par l'âge d'or en Foyer culturel.
- Travaux exécutés au 31 mars 1989.

### **IMPLICATIONS HUMAINES:**

- Notre Cercle des Fermières se voit offrir un local au second plancher du 251 Saguenay - superficie approximative 1,000 pi<sup>2</sup>
- Notre Club de l'Âge d'Or dispose du rez-de-chaussée au 251 Saguenay. Superficie approximative 1,500 pieds carrés.
- Le Foyer Culturel (incluant la bibliothèque) occupe le sous-sol de l'Édifice Municipal superficie 1900 pieds carrés.

---

## IMPLICATIONS FINANCIÈRES (PHASE 1)

— Acquisition et travaux au 251 Saguenay		
30,000.00 \$ +25,000.00 \$	=	55,000.00 \$
— Travaux au sous-sol de l'Édifce Municipal	30,000.00 \$	

Total 85,000.00 \$

— Subventions assurées:	22,500.00 \$
— Financement dû	62,500.00 \$

1. Affectation du Fonds de dépense en immobilisation:  
22,429.00  
(à même les recettes voir budget)

2. Affectation du surplus accumulé:  
(voir budget) 40,321.00 \$

*Il est important de se rappeler que:*

- Ce scénario évite à notre population tout recours à un règlement d'emprunt ou à une augmentation de nos taxes.
- Ce scénario respecte donc notre capacité de payer.
- Ce scénario offre une superficie supplémentaire de 2,500 pieds<sup>2</sup>
- Ce scénario permet de libérer le 1er plancher de l'Édifce Municipal (phase 2 à venir).

### 3. QUALITÉ DE VIE:

Nous aimerions au départ rassurer nos abonnés du réseau d'aqueduc municipal. L'amélioration de la qualité de l'eau potable demeure une préoccupation constante de vos élus municipaux.

#### 3.1 ÉTAT DU DOSSIER

- En juin 1988, l'Université du Québec déposait un dossier à la municipalité, permettant d'identifier des sites potentiels d'alimentation en eaux souterraines.
- En septembre 1988, le gouvernement du Québec présentait un programme d'Aide financière aux infrastructures d'aqueduc et d'égout (A.I.D.A.)
- Nous travaillons actuellement avec le Groupe Conseil Saguenay (G.C.S.) sur ce dossier et nous nous engageons à informer les citoyens, citoyennes concernés sur l'évolution du dossier. Soyez rassurés, nous ne lâchons pas prise!.

#### 3.2 LE PAYSAGE ET LA VOIRIE

Les subventions versées à la municipalité durant l'année 1988 auront permis la réalisation de certains travaux.

- Amélioration de la route d'accès à Cap Jaseux.
- Remplacement de ponceaux.
- Travaux aux extrémités de la rue Saguenay (fossés, murs de soutènement, asphaltage, glissière de sécurité etc.)
- Poursuite des travaux de construction de murets.

Montants versés P.D.E.	32,568.00 \$
Ministère Transports	32,000.00 \$

---

Les travaux d'asphaltage des rangs Ste-Marie et St-Louis ne sont pas oubliés. Nous poursuivons nos pressions en ce sens.

#### **4. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME**

Quatre (4) points retiennent l'attention de ce dossier qui détermine notre cadre de vie.

**4.1** Le schéma d'aménagement de la M.R.C. est sur le point d'être accepté sous sa forme définitive et nous obligera comme municipalité à réviser notre plan d'urbanisme dans un délai de deux (2) ans. Voilà une démarche qui nous concerne tous et **très bientôt** il nous faudra planifier cette révision.

**4.2** Le second point concerne la construction résidentielle, particulièrement dans le secteur de l'Édifice Municipal. Votre conseil municipal est très sensibilisé à cet état de fait.

Nous sommes toujours convaincus que les propriétaires des terrains concernés devraient s'asseoir avec les élus municipaux afin de trouver une solution acceptable pour les parties impliquées et répondre ainsi aux besoins de nos jeunes intéressés à s'établir.

**4.3** Le troisième point réfère au dépôt de l'Étude sur les ressources de notre municipalité. Au moment où vous lirez ces lignes, nous aurons en main cette étude et il importe que l'ensemble de la population en prenne connaissance.

À cet effet des séances de consultation devraient avoir lieu au début de l'année 1989. Un dossier qui, nous le croyons, risque d'en impressionner plus d'un.

**4.4** Il importe de souligner le magnifique travail effectué par notre Comité d'Embellissement au cours de l'année qui se termine. Dans le cadre du concours Villes, Villages et Campagnes fleuries, notre municipalité a obtenu le 3<sup>ème</sup> rang au niveau régional.

De plus, le concours "Maisons fleuries" également sous la responsabilité de notre Comité d'Embellissement a été couronné d'un grand succès. La compétition très vive témoigne d'un intérêt certain dans la population locale.

Finalement, nous tenons à mentionner que l'année 1988 aura permis de mettre un point final au litige relatif au fossé B-6-3.

À cet égard, les avocats de la Firme Gauthier, Simard, Ouellet, Mazurette et Tremblay ont reçu mandat de votre Conseil Municipal d'inscrire en Cour Supérieure une réclamation pour recouvrement au montant de 13,611.59 \$ contre la Société Nationale d'Assurances.

#### **5. LES LOISIRS:**

Votre Conseil Municipal demeure préoccupé face à l'organisation des loisirs. Une compétition amicale de volley-ball s'est tenue dans le rang Ste-Marie à la fin de l'été. Voilà une initiative qui mériterait d'être répétée. Six (6) équipes représentant les districts municipaux étaient au rendez-vous.

Cette initiative louable ne suffit pas. Nous nous interrogeons sur le peu de respect que certains ont du mobilier et des équipements municipaux.

Encore cet hiver, la patinoire et l'anneau de glace seront disponibles à la population et il n'en tient qu'à vous de participer à ces activités de plein-air. Toutes suggestions, permettant d'améliorer la participation ou l'implication du milieu sont le bienvenu.

#### **6. LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE:**

Le 6 décembre, la municipalité en collaboration avec le Centre d'aide aux Entreprises (C.A.E.) tenait une première rencontre à l'Édifice Municipal. Votre Conseil Municipal ne peut se tenir à l'écart de toutes initiatives qui permettraient à notre main d'oeuvre locale de pouvoir travailler ici. Ce support à l'entrepreneuriat local nous tient à coeur et nous sommes prêts à investir de nos énergies pour soutenir toutes initiatives ayant des répercussions économiques locales.

Parallèlement à cette initiative, le développement Touristique mérite que nous supportions également les activités déjà amorcées. Que ce soit Cap Jaseux, Camporee 1989, La Pêche Blanche, les Battures (Journées de la bernache) hébergement-famille. L'addition heureuse de

ces événements et ces activités confirme le potentiel certain de notre municipalité et devrait nous inciter à être encore plus fier d'appartenir à cette collectivité.

D'autres éléments viendront s'ajouter à ce dossier en 1989. Que l'on songe à la production d'une carte touristique municipale, la mise sur pied d'une Corporation Économique et Touristique, le devenir du Mont Valin et notre municipalité.

Finalement, et non le moindre des événements, l'année 1989, marquera le 150<sup>ième</sup> anniversaire de St-Fulgence. Nous nous en voudrions de ne pas souligner le travail très énergique et éclairé de ce groupe de citoyens et citoyennes qui bénévolement n'ont pas hésité à s'impliquer pour faire de l'année 1989 un fait marquant de notre histoire municipale. Chapeau à Monsieur Jocelyn Tremblay le président, et à toute cette équipe de Bénévoles qui travaillent sans relâche.

Nous aimerions profiter de l'occasion pour souhaiter à chacun et chacune d'entre vous au nom du personnel et de vos élus municipaux une période des Fêtes remplie de Joie, et que l'année 1989 réponde à vos ESPOIRS de SANTÉ, de PAIX et de BONHEUR.

Pascal Boulianne

## II SITUATION FINANCIÈRE MUNICIPALE.

### 1. BUDGET 1988.

#### 1.1 LES RECETTES: (REVENUS)

En début de 1988, nous escomptions des revenus de 470,311.00 \$. À chacun des postes budgétaires les prévisions se sont avérées relativement exactes, sauf bien sûr les transferts Conditionnels dans les Postes Création d'Emplois et Asphaltage, Réfection des Chemins, qui indiquent un surplus des recettes de 59,568.00 \$ (subvention)

Les estimés de revenus d'ici le 31 décembre s'élèvent à 553,294.00 \$ soit un surplus par rapport aux recettes prévues de 82,983.00 \$

Les prévisions de dépenses en début d'année 1988 s'établissaient également à 470,311.00 \$. Les dépenses estimées au 31 décembre 1988, s'élèvent à 571,482.00 \$.

Voyons un peu plus en détail les événements et les circonstances qui expliquent cette différence de: 101,171.00 \$ au niveau du surplus des déboursés.

a) Au départ les subventions du Ministère des Transports (59,568 \$) inscrites aux Recettes, réapparaissent dans les Déboursés. Il s'agit donc ici d'expliquer cet excédent de 41,603.00\$ (101,171.00 \$ - 59,568.00 \$)

Les éléments qui expliquent cet excédent de 41,603.00 \$ des déboursés sur les recettes, sont les suivants:

1. Exécution du jugement	20,461.59 \$
relatif au Fossé B-6-3	
jugement	13,611.59 \$
acquisition	6,000.00 \$
Travaux	<u>850.00 \$</u>
	20,461.59 \$
2. Rétro (suite à la signature de la convention	
Janvier '87 à oct. 88')	5,140.00 \$
3. Réparations sur camion-incendie.	3,000.00 \$
4. Travaux en urgence (éclairage du terrain des loisirs plus remplacement de poteaux)	

Le déficit envisagé est de 18,500.00 \$ approximativement à être comblé à même les surplus accumulés. Voir notes relatives au jugement B-6-3 qui justifient le déficit.

### 2. BUDGET 1989

Le budget de la municipalité pour l'année 1989 s'établit à 471,830.00 \$, soit un très faible écart si nous comparons au budget estimé en début d'année 1988 470,311.00 \$.

---

Nous entendons donc maintenir un rythme de croisière comparable à 1988, si nous excluons bien sûr les imprévus... imprévisibles.

Ainsi, vous constaterez dans le tableau de présentation en annexe, que chacun des postes budgétaires a été ré-évalué à la baisse pour l'année 1989, excepté le poste Hygiène du Milieu.

Une nouveauté est à souligner dans la présentation du nouveau budget:

Ainsi "les dépenses en immobilisation à même les recettes" sont maintenant identifiées sous le titre Fonds de dépenses en immobilisation" (F.D.I.)

Le resserrement ou les compressions budgétaires des différents postes budgétaires nous permettront d'affecter au F.D.I. une somme de 22,429.00 \$. Ces argents permettront de réaliser les travaux en immobilisation, donc d'améliorer les locaux municipaux.

L'exercice financier 1989 se caractérise donc par une réduction des dépenses aux divers postes et les argents ainsi récupérés permettront d'amorcer la Phase 1 des travaux en immobilisation.

Les prévisions des dépenses en immobilisation (Locaux Fermières, de l'Âge d'Or, du Foyer Culturel et acquisition du 251 Saguenay) sont estimées à: 85,000.00

Ce montant d'argent comprend:

- |   |   |                                |
|---|---|--------------------------------|
| 1 | 30,000 \$   | acquisition du 251 Saguenay    |
|   | 25,000 \$   | ré-aménagement du 251 Saguenay |
|   | <u>30,000 \$</u>                                      | ré-aménagement Foyer Culturel  |
|   | Total: 85,000.00 \$                                   |                                |
| 2 | Subventions assurées:                                 |                                |
|   | 7,250.00 \$   | acquisition du 251 Saguenay    |
|   | <u>15,000.00 \$</u>                                   | travaux pour Foyer Culturel    |
|   | Total: 22,250.00 \$                                   |                                |
| 3 | Fonds de dépenses en immobilisation (prévu au budget) |                                |
|   | 22,429.00 \$  |                                |
| 4 | Affectation du Surplus                                |                                |
|   | 40,321.00 \$  |                                |

D'où: 2 + 3 + 4 = 85,000.00 \$

Voilà donc, présenté succinctement un aperçu de ce que nous réserve l'année 1989. Vous aurez l'occasion de discuter du budget, le **19 décembre 1988 à 19:30 h.** lors de la séance spéciale prévue à cette fin.

Nous tenons à rappeler à nos citoyens et citoyennes que l'orientation donnée au budget tient compte à la fois:

- de l'urgence à intervenir dans des dossiers qui risquent de voir leur coût augmenter si nous adoptons une attitude de laisser-faire ou de laisser-aller.
- du contexte budgétaire, de notre capacité de payer comme contribuables.
- de besoins maintes fois exprimés par la population.
- de la recherche de solution à moyen et long terme.
- du sentiment d'appartenance et de fierté que chacun et chacune d'entre nous devons ressentir face à notre municipalité.

Pascal Boulianne, maire

# RECETTES

	États financiers 1987	Estimation 1988	Budget 1989
<b>TAXES:</b>			
Taxe foncière générale (31 274 204 à 0.75)	211 400	235 730	234 557
Répartitions locales (règl. 61 et 62)	14 908	16 165	16 000
Eau	52 417	49 535	50 500
Égoûts	3 240	3 240	3 240
Enlèvement et destruction des ordures	27 108	28 674	32 774
Taxe d'affaires	1 035	980	1 000
<b>SOUS-TOTAUX</b>	<b>310 108</b>	<b>334 324</b>	<b>338 071</b>
<b>PAIEMENTS TENANT LIEU DE TAXES:</b>			
École primaire	7 702	8 319	6 944
Réseaux télécom., gaz, électricité	30 019	32 199	33 060
Gouvernement du Canada		633	220
<b>SOUS-TOTAUX</b>	<b>37 721</b>	<b>41 151</b>	<b>40 224</b>
<b>AUTRES RECETTES DE SOURCES LOCALES:</b>			
Loyers	1 300	1 400	1 300
Recouvrements de tiers	3 277	800	1 600
Licences et permis	894	1 255	1 000
Droits de mutation immobilière	4 205	3 392	3 000
Intérêts	7 808	8 353	6 000
Autres	3 811	20 546	1 500
<b>SOUS-TOTAUX</b>	<b>21 295</b>	<b>35 746</b>	<b>14 400</b>
<b>TRANSFERTS INCONDITIONNELS:</b>			
Péréquation	17 781	15 733	22 363
<b>TRANSFERTS CONDITIONNELS:</b>			
Entretien des chemins en hiver	57 125	56 772	56 772
Sports et loisirs	3 010	5 000	
Création d'emplois	4 872	32 568	
Asphaltage et réfection des chemins		32 000	
<b>SOUS-TOTAUX</b>	<b>65 007</b>	<b>126 340</b>	<b>56 772</b>
<b>TOTAL RECETTES:</b>	<b>451 912</b>	<b>553 294</b>	<b>471 830</b>

# DÉPENSES

	États financiers 1987	Estimation 1988	Budget 1989
<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE:</b>			
Législation	14 459	16 454	16 400
Gestion financière et administrative	56 986	62 613	65 200
Greffé	4 058		
Évaluation	10 736	12 880	13 000
Gestion du personnel	50	490	500
Autres	40 699	51 514	50 000
SOUS-TOTAUX	<u>126 988</u>	<u>143 951</u>	<u>145 100</u>
<b>SÉCURITÉ PUBLIQUE:</b>			
	<u>17 492</u>	<u>19 347</u>	<u>18 000</u>
<b>TRANSPORT:</b>			
Voirie municipale	13 622	75 008	14 000
Enlèvement de la neige	75 558	87 323	64 200
Éclairage des rues	39 245	44 270	45 000
SOUS-TOTAUX	<u>128 425</u>	<u>206 601</u>	<u>123 200</u>
<b>HYGIÈNE DU MILIEU:</b>			
Administration	5 304	3 015	4 000
Traitement de l'eau	14 194	12 284	12 500
Distribution de l'eau	18 550	13 942	14 000
Enlèvement et destruction des ordures	27 021	27 553	32 000
SOUS-TOTAUX	<u>65 069</u>	<u>56 794</u>	<u>62 500</u>
<b>URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE:</b>			
Urbanisme et zonage	16 018	23 503	11 300
Logement	8 605	9 744	10 163
SOUS-TOTAUX	<u>24 623</u>	<u>33 247</u>	<u>21 463</u>
<b>LOISIRS ET CULTURE:</b>			
Centre communautaire et patinoire	16 240	14 938	19 000
Parcs et terrains de jeux		4 880	
Bibliothèque	5 035	5 017	5 500
Autres activités		8 965	5 000
SOUS-TOTAUX	<u>21 275</u>	<u>33 800</u>	<u>29 500</u>
<b>AUTRES DÉPENSES:</b>			
Frais de financement	42 255	43 900	43 938
Taxes radiées	10 261	5 700	5 700
Dépenses en immobilisation à même recettes	5 799	14 530	
Jugement (Fossé B-6-3)		13 612	
SOUS-TOTAUX	<u>58 315</u>	<u>77 742</u>	<u>49 638</u>
<b>TOTAL DES DÉPENSES:</b>			
	<u>442 187</u>	<u>571 482</u>	<u>449 401</u>
Affectation au fonds de dépenses en immobilisation			<u>22 429</u>
GRAND TOTAL:	<u><u>          </u></u>	<u><u>          </u></u>	<u>471 830</u>